Comité de Soutien
au projet des frères dominicains du 222

« le cloître ouvert »

AUTORISATION DE PRELEVEMENT régulier

J'autorise la Fondation des Monastères à prélever la somme de …… €
❒ chaque mois ❒ chaque trimestre pour le projet des frères dominicains du 222

Organisme créancier : Fondation des Monastères, 83-85 rue Dutot, 75015 Paris
Numéro national d'émetteur : 440 203

Titulaire du compte à débiter
Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Tél..... Courriel.....

Nom et adresse postale de l'établissement du compte à débiter : .....
.....

Je pourrai suspendre à tout moment cette autorisation de prélèvement.
En ce cas, merci de prévenir au 01 45 31 02 02.

Date : Signature (obligatoire) :

Renvoyer *l'autorisation de prélèvement jointe*, libellée à l'ordre de : « La Fondation des Monastères », accompagnée d'un RIB à :

Comité 222, 222 rue du Fbg St-Honoré, 75008 Paris.

Un reçu fiscal annuel vous sera adressé en début d'année par « La Fondation des Monastères » récapitulant la totalité de vos dons de l'année écoulée, en temps utile pour être joint à votre déclaration de revenus.

……✂……

BULLETIN DE DON ponctuel

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Tél..... Courriel.....

❒ fait un don de …… € à la Fondation des Monastères
pour le projet des frères dominicains du 222

Renvoyer *le bulletin joint accompagné de votre règlement* par chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » à :

Comité 222, 222 rue du Fbg St-Honoré, 75008 Paris

Un reçu fiscal vous sera adressé par « La Fondation des Monastères » dans les délais pour être joint à votre déclaration de revenus.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.